

EMMANUEL MACRON

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Carole DELGA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 septembre 2014 N° 044

Emmanuel MACRON a tenu un discours de vérité devant l'Assemblée générale des CCI sur leur participation à l'effort de maîtrise de la dépense publique

Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique s'est exprimé hier en présence de Carole DELGA, Secrétaire d'Etat en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire devant l'assemblée générale extraordinaire des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), comme il s'était engagé à le faire.

Le Ministre est venu tenir un discours de vérité.

Il a tenu à présenter en personne les mesures décidées par le gouvernement afin que les CCI participent de manière plus importante à l'effort de redressement des finances publiques dans lequel sont déjà engagés l'Etat, la Sécurité sociale, les collectivités locales et la plupart des opérateurs publics. Il a rappelé l'importance des missions fondamentales menées par les chambres auprès des entreprises et des territoires, en termes de formation, d'accompagnement ou encore de gestion d'infrastructures. Il a reconnu la difficulté des efforts qui leur sont ainsi demandés tout en indiquant qu'ils étaient nécessaires au regard des enjeux de maîtrise de la dépense publique, et possibles, particulièrement en raison d'une situation spécifique aux ressources fiscales des CCI : elles ont progressé de 41% entre 2002 et 2012, avant de baisser en 2013 et 2014, sans que les missions fondamentales des chambres n'aient évoluées. En conséquence, les ressources des chambres ont excédé pendant de nombreuses années leurs besoins de financement, conduisant ainsi à une augmentation importante de leur fond de roulement.

Les efforts demandés aux CCI en 2015 comporteront un prélèvement sur leur fonds de roulement d'une part et une diminution de leur ressource fiscale qui se traduira par une baisse de la fiscalité des entreprises. Les ressources fiscales concernées proviennent en effet directement d'une taxe payée par les entreprises : cette diminution se traduira donc par une diminution du même montant de la fiscalité des entreprises.

Le Ministre a enfin rappelé qu'il comptait sur les CCI pour maintenir leur action en faveur de l'apprentissage, parce qu'elle est particulièrement déterminante pour l'avenir de nombreux étudiants et jeunes professionnels, ainsi que leur présence au plus près des territoires.



Contacts presse

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

Cabinet de Carole DELGA: 01 53 18 44 13